

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 9 février 2026

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1023

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le 9 février à 9 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 11
- Votants : 13

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Christiane JOUFFRE, Françoise NICOLAÏ, Eliane DELOY, Aubierge POULAIN
Messieurs Christian COSTE, Armand BEGUELIN et Michel COMMUNAL.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Étaient absents excusés :

Mesdames Marcelle ARSAC, Marie-Paule ZIMMERMANN
Messieurs Xavier MARQUOT, Jonathan ARGENSON, Alain DURAND et Olivier CALAY-ROCHE

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Pouvoirs :

Mme ZIMMERMANN donne pouvoir à Mme EICKMAYER
M. DURAND donne pouvoir à M. BEGUELIN

Secrétaire de séance : Mme NAVARRO Marie-Isabelle, Directrice du CCAS

Approbation de la convention de partenariat avec le Service
d'Accueil de Jeunes Enfants (SAJE)

LA SEANCE SE POURSUIT

Le service d'accueil de jeunes enfants accompagne 6 enfants âgés entre 18 mois et 6 ans. L'accueil et l'accompagnement proposés par l'équipe professionnelle interviennent lorsque le cadre de vie habituel et/ou l'histoire familiale de l'enfant mettent en péril sa sécurité et son bien-être.

Dans le cadre de leur projet de service, les équipes professionnelles se sont rapprochées des services du CCAS afin d'étudier un éventuel partenariat par le biais de différentes rencontres soit avec les enfants et le personnel de la crèche familiale, soit avec les adhérents de l'espace Orange-Joie et leur animatrice afin de pouvoir participer à différents ateliers.

Les principaux objectifs étant de :

- Favoriser l'éveil des enfants
- Créer du lien
- Lutter contre l'isolement
- Développer la motricité fine
- Apporter un cadre rassurant et structurant pour les enfants.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration :**

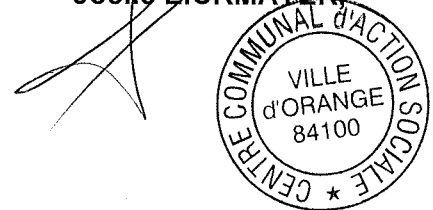
- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le service d'accueil de jeunes enfants (SAJE), ci-annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente, ou le cas échéant le Vice-président délégué, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Suivent les signatures pour copie conforme,
La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.